

Département du Pas de calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Coulomby

Canton de Lumbres

Arrondissement de Saint Omer

L'an deux mille vingt-cinq le Mardi 21 janvier 2025 à 20 heures. Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie de Coulomby sous la

Présidence de Monsieur Laurent POURCHEL, Maire, suite à

Convocation du 9 janvier 2025

Etaients présents excusés : Tous les membres du Conseil Municipal Sauf Madame DENECQUE Emilie ET Madame MARSOT Jessica (absentes excusées)

Date de convocation : Le 9 janvier 2025

Secrétaires de séance : Madame Raymonde PIRET, adjointe ; Madame Ducrocq Valérie.

DELIBERATION N °2 DU 21 JANVIER 2025 : Prix pour coupe de bois communal à faire sur place :

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 25 euros le stère pour couper du bois communal

(Zone délimitée par Monsieur le Maire)

Le Maire, Monsieur Laurent Pourchel se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou autre.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POURCHEL



RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS PREFECTURE LE

ET PUBLICATION LE

23/01/2025

23/01/2025

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 JAN. 2025